

409. — 7 OCTOBRE 1899. — Loi allouant des crédits supplémentaires au budget du ministère de la justice pour l'exercice 1899 (1). (Monit. des 16-17 octobre 1899).

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de la justice pour l'exercice 1899 est augmenté, à concurrence de quatre cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix francs (485,970 francs), montant des crédits supplémentaires ci-après détaillés, à rattacher aux articles suivants :

Art. 6. Cour de cassation. — Personnel, 8,000 francs.

Art. 8. Cours d'appel. — Personnel, 177,000 francs.

Art. 10. Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel, 212,000 fr.

Art. 11. Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles, 15,000 francs.

Art. 12. Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel, 35,000 francs.

Art. 13. Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles, 5,000 francs.

Art. 14. Cour militaire. — Personnel. Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général, 9,000 francs.

Art. 15. Cour militaire. — Matériel, 300 francs.

Art. 16. Auditeurs militaires et anciens prévôts, 22,000 francs.

Art. 17. Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière, 2,670 francs.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la justice, M. J. VAN DEN HEUVEL.)

410. — 8 OCTOBRE 1899. — Union postale universelle. (Monit. du 8 octobre 1899.)

La colonie britannique de Terre-Neuve a adhéré, sous certaines réserves, à l'arrangement de Washington du 15 juin 1897, concernant l'échange des lettres et des boîtes avec valeur déclarée.

Cette adhésion a sorti ses effets le 1^{er} octobre 1897.

Certifié par le secrétaire général
du ministère des affaires étrangères,
Bon LAMBERMONT.

411. — 9 OCTOBRE 1899. — Arrêté royal par lequel le nombre des membres du comité de patronage des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance de l'arrondissement de Roulers est porté de neuf à quinze. (Monit. du 19 octobre 1899.)

412. — 10 OCTOBRE 1899. — Arrêté ministériel. — Chasse à la perdrix. — Fermeture. (Monit. du 11 octobre 1899.)

Le ministre de l'agriculture (M. le baron M. VAN DER BRUGGEN),

Vu l'article 1^{er} de la loi sur la chasse;

Vu les avis des députations permanentes des conseils provinciaux;

Revu l'arrêté du 14 août dernier, relatif à l'ouverture et à la fermeture de la chasse,

Arrête :

Art. 1^{er}. La chasse à la perdrix est fermée après le 31 de ce mois.

Art. 2. MM. les gouverneurs des provinces sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

413. — 10 OCTOBRE 1899. — Arrêté royal par lequel le ministre de l'industrie et du travail a été autorisé à prendre, de

Séssion de 1898-1899.

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 17 août 1899, p. 477. — Rapport. Séance du 25 août 1899, p. 500.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 3 octobre 1899, p. 2723.

SÉNAT.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 5 octobre 1899, p. 664.